

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

n° 79

Mai 2014

SNUEP
F.S.U.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Dossier
Carrières et
Métiers

p. 7 > 10

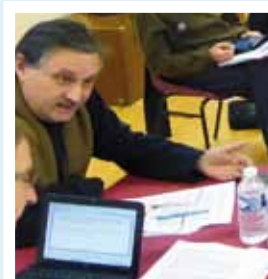
Dinard 2014

UN CONGRÈS...

POUR DE VRAIES ALTERNATIVES



© Carole Cillaux



15
MAI



GRÈVE ET
MANIFESTATION

Des créations d'emplois dans les services publics

Grand angle

ILS POURSUIVront LEURS ÉTUDES ICI ! ARRÊT DES EXPULSIONS !




Ils n'ont pas commis de délits, ils n'ont pas commis d'infractions. Leur tort : être la cible de circulaires ministérielles implacables qui n'épargnent personne, pas même les enfants et jeunes scolarisés, parfois même déjà diplômés.

Les placements en CRA⁽¹⁾ et les expulsions d'adolescent-es et de jeunes majeurs sans-papiers,

souvent des lycéen-nes professionnels, se multiplient. Nous n'accepterons pas de voir partir nos élèves. Enseignant-es, nous considérons que tout enfant a droit à l'éducation et notre objectif est de leur permettre de réaliser leur projet professionnel. Contre les expulsions injustes et aveugles, mobilisons-nous avec RESF pour la protection des élèves scolarisés dans nos lycées.

⁽¹⁾ Centre de rétention administrative

 <http://www.educationsansfrontieres.org/>

DÈS SYNDICALISTES EUROPÉENS DÉTERMINÉS À LUTTER CONTRE LES POLITIQUES D'AUSTERITÉ

Une grande manifestation européenne organisée par la UCES⁽²⁾ a eu lieu à Bruxelles le 4 avril. Elle a rassemblé plus de 50 000 syndicalistes venus de nombreux pays, Belgique, Allemagne, Pologne, France, Roumanie, Italie, Grande-Bretagne, Autriche, Croatie...

Malgré des stratégies et des différences d'orientation, les manifestant-es étaient déterminé-es. Elles et ils ont porté ensemble haut et fort la voix des travailleuses et des travailleurs en dénonçant les politiques libérales à l'œuvre dans toute l'Europe qui précarisent et appauvrissent les peuples. Elles et ils ont revendiqué une autre Europe où l'emploi, l'égalité, la santé et l'éducation... doivent être au centre des préoccupations et des mesures politiques à venir.

Face à l'urgence de la situation sociale et à l'approche des élections européennes, pour le SNUEP-FSU, cette épreuve de force syndicale réussie doit être un pas supplémentaire vers une lutte européenne qui doit s'amplifier et vers la construction d'alternatives.

⁽²⁾ Confédération européenne des syndicats

LA FABRIQUE DE L'EMPLOYABILITÉ

Louis-Marie Barnier, Jean-Marie Canu, Francis Vergne.
Institut de recherches de la FSU, éditions Syllepse, 2014 - 10 €



La formation professionnelle continue a connu des transformations considérables. Derrière le discours consensuel et l'unanimité de façade, la formation professionnelle est subordonnée à l'économie du capitalisme néolibéral et à la reconfiguration du marché du travail.

Chacun des salariés et des demandeurs d'emploi est incité à considérer la formation comme un moyen d'entretenir ses compétences pour rester compétitif et employable, à devenir l'entrepreneur de sa vie professionnelle. Ses finalités sont ainsi réduites à la fabrique de l'employabilité. Cet ouvrage analyse le détournement de la formation de ses objectifs progressistes et humanistes et pose la question des alternatives.

EN FINIR AVEC LES IDÉES FAUSSES PROPAGÉES PAR L'EXTRÊME-DROITE

Pierre-Yves Bulteau, partenaires CGT, FIDL, FSU, JOC, LDH, MRAP, Solidaires, UNEF, UNL. Les Éditions Ouvrières, 2014 - 5 €



Sur fond de crise économique et sociale, l'extrême-droite propage ses idées et désigne les boucs émissaires. Ce livre entend rétablir la vérité. Il analyse plus de 70 des idées reçues diffusées par l'extrême-droite et les réfute une à une en s'appuyant sur des données solides. Au-delà des faits, il dévoile un discours de propagande selon

lequel l'égalité des êtres humains ne serait pas une chance mais une menace. Accessible à un grand public, cet ouvrage constitue un antidote indispensable au discours du Front national et de ses satellites. Il met en garde contre les tentations autoritaires et illusoire du « chacun chez soi » et du « chacun pour soi », et invite au choix d'une société d'égalité, de liberté et de fraternité pour tous.

Pour chacun de ces deux ouvrages, les frais de port sont offerts aux syndiqués pour toute commande passée à l'institut de recherches avant le 31 mai 2014.

Institut de recherches de la FSU : 01 41 63 27 60 <http://institut.fsu.fr/>

Édito



[Isabelle Lauffenburger
Co-secretaire générale]

2 Grand angle

Arrêt des expulsions
Manifestation européenne à Bruxelles
À lire :
La fabrique de l'employabilité
En finir avec les idées de l'extrême-droite

4 > 6 Vie syndicale

Un Congrès pour de vraies alternatives :
Paroles de délégué-es
Extraits de l'intervention de B. Groison

7 > 10 Dossier Carrières et métiers

Le Congrès national du SNUEP-FSU dit non
GT statut et métier enseignant : occasion
manquée de revaloriser notre métier
PLP Chef de travaux et Assistant de travaux
Les non-titulaires ont aussi des droits

11 > 13 Questions éducatives

Quel avenir pour les SEGPA ?
Maths-sciences : les compétences avant les
savoirs
La loi sur la formation professionnelle en
action

14 Contacts Académiques

15 Bulletin d'adhésion



[Pour l'enseignement
professionnel public
n° 79
Mai 2014]

38 rue Oudiné
75013 PARIS
Tél. : 01 41 63 27 68
Courriel : snupe.national@wanadoo.fr
Site : www.snupe.com

Directrice de la publication : Marie-Caroline Guérin
N° CP : 1218 S 05844 - ISSN : 1762-2808
Collaboratif : T. Monnayé, I. Lauffenburger,
A. Benoist, J. S Bêlorgey
Photos : M. C. Guérin, Carole Gillaux, J. S Bêlorgey, Renée Olivier
PAO : Ivania Provost
Imprimerie : Compedit Beauregard
ZI Beauregard BP 39 - 61 600 La Ferté Macé
1€

Plus que tout, c'est notre mobilisation qui compte

C'est dans le climat critique de l'entre-deux tours des municipales que les délégué-es du 5^e congrès du SNUEP-FSU se sont réunis et ont débattu pour réaffirmer haut et fort leur détermination à lutter contre la réforme de la voie professionnelle.

Cette réforme caractérise bien le peu de cas qui est fait de nos lycéen-nes. Malgré ses effets désastreux, le ministère a poursuivi cette réforme en profondeur avec le Bac Pro GA. Aujourd'hui, devant le bilan calamiteux de cette fusion, le SNUEP-FSU exige des mesures urgentes pour que cessent les conditions de travail effarantes réservées à nos collègues et pour une remise à plat de ce Bac Pro.

L'explosion du chômage et la multiplication des plans sociaux constituent une aubaine pour les thuriféraires de l'apprentissage et de l'adéquationnisme formation-emploi. Le SNUEP-FSU leur répond qu'il reste fermement opposé à l'apprentissage, même qualifié de « public ». Face à l'entreprise de casse de l'EPP, nous répondons qu'il faut aussi redonner sa place au CAP, lutter contre la mainmise des régions sur la carte des formations, revoir les contenus d'enseignement, remettre en place des passerelles et assurer un avenir aux SEGPA et EREA dont le rôle fondamental n'est plus à prouver.

Les notes combatives et chaleureuses de notre congrès ne doivent pas nous faire oublier l'issue des élections municipales. Aux citoyen-nes qui se sentent floué-es et abandonné-es par la représentation politique, qui subissent dans leur quotidien les choix gouvernementaux, le président de la République répond en nommant à Matignon Manuel Valls. Son discours de politique générale sur l'air du « There is no alternative » annonce clairement la couleur : poursuite et amplification de la politique d'austérité. Avec le Pacte de responsabilité et ses 50 milliards d'« économies » budgétaires, ce sont encore les services publics dont l'EN, la protection sociale et des couches sans cesse plus larges de la population qui vont payer. Le « zéro charge patronale » pour les salarié-es au SMIC promet à nos élèves un avenir de travailleurs et travailleuses pauvres. Nous ne cessons de le répéter, ces politiques libérales menacent nos démocraties mêmes, et la percée électorale de l'extrême-droite, ne peut que nous ébranler.

Parce qu'il est urgent de nous faire entendre, pour défendre l'avenir de l'Éducation, de la FP et nos salaires, le SNUEP-FSU appelle les PLP à faire grève et à manifester massivement le jeudi 15 mai.

Offensifs et engagés, les militant-es du SNUEP-FSU continueront de lutter pour un grand service public de l'enseignement professionnel. Elles et ils sont déterminé-es à remporter les élections professionnelles de 2014 afin d'atteindre l'objectif du SNUEP-FSU d'être le syndicat majoritaire de l'enseignement professionnel public.

**Rejoignez-nous !
Syndiquez-vous au SNUEP-FSU !**

UN CONGRÈS POUR DE VRAIES ALTERNATIVES PAROLES DE DÉLÉGUÉ-ES

Combattre les politiques d'austérité

« Stagiaire en 1998, je m'étais syndiquée au Snetaa, syndicat que j'ai fui lorsqu'ils ont défendu les réformes Allègre.

À la recherche d'un syndicat proche de mes valeurs, j'ai rencontré les militant-es du SNUEP-FSU, qui m'ont défendue et aidé. Le SNUEP-FSU avait aussi à cœur la revalorisation de l'EP⁽¹⁾ et s'opposait aux politiques d'austérité et aux coupes sombres dans les LP. Les débats auxquels j'ai assisté au congrès de Dinard ont été riches et respectueux.

Les mandats élaborés défendent une société plus juste et luttent contre la casse de notre métier et de l'enseignement. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais candidater pour être commissaire paritaire. »

► Vanina Zamponi - Paris



Alfred Delasse
La Réunion

Un hasard heureux

« J'ai débarqué au SNUEP-FSU vraiment par hasard. J'étais sur une liste

d'union au CA depuis plusieurs années mais, l'année dernière la liste d'union n'existant plus, on m'a indiqué la liste FSU ; il fallait que je sois syndiqué au SNUEP-FSU. J'avais une très mauvaise image du syndicalisme, car j'ai souvent rencontré des représentants syndicaux très attachés à défendre leurs petits intérêts plutôt que l'intérêt collectif. Je pensais donc que les combats que je devais mener dans mon

établissement devaient se faire en mon nom propre. Tout seul, sans étiquette, j'ai mené des combats pour améliorer les conditions de travail de mes collègues de la SEP. En participant au congrès académique, j'ai découvert que le SNUEP-FSU avait une tout autre image.

Durant ce congrès, j'ai rencontré des gens ouverts, disponibles, sans aucun attachement à une représentation. D'ailleurs, à l'issue de ce congrès, j'ai eu envie de m'investir réellement dans le syndicalisme, notamment à travers les CAPA ou autre instance académique, en complément de mon investissement local.

Le congrès national m'a paru vraiment formidable, j'étais entouré de personnes riches culturellement. J'ai appris énormément sur l'histoire du SNUEP-FSU, sur l'organisation d'un syndicat. C'était une semaine intense et riche.

J'ai apprécié la tolérance et l'ouverture d'esprit des délégué-es. J'ai apprécié la simplicité et l'accessibilité des représentant-es nationaux.

Le syndicalisme a pris vraiment une autre dimension à mes yeux. C'est quelque chose qui dépasse l'individu et qui tend à vouloir prêcher pour un monde plus juste socialement, tout en défendant nos collègues.

C'est très simple, tout m'intéressait, tous les mandats ont réellement la même importance, car on ne peut séparer l'école et la société, et dans une société qui va mal, son école va forcément mal.

Il m'avait paru judicieux d'être dans la commission qui traitait du syndicalisme lors de laquelle j'ai appris beaucoup. »



Catherine Spec
Besançon

Informers, aider et être à l'écoute : une nécessité

« Jamais je n'aurais

cru me syndiquer un jour car les personnes de mon entourage proche impliquées depuis longtemps dans la vie syndicale s'étaient éloignées de la vie familiale. J'ai choisi d'adhérer au SNUEP-FSU quand j'ai vécu une situation professionnelle difficile et après avoir contacté différents syndicats. La section académique du SNUEP-FSU a été très réactive, elle a été la seule à m'informer sur mes droits, me guider, m'aider tout en étant ferme sur le fait que cela se ferait dans le respect des statuts et des droits légaux. J'ai apprécié la justesse de ce positionnement. Le fait que ce syndicat soit « jeune » est également un plus.

Lorsque j'ai rejoint le SNUEP-FSU, j'ai tout de suite proposé de faire le lien et de m'occuper d'une section locale dans mon lycée, de participer au BA⁽³⁾ car c'est un temps d'échange et d'information qui me semble incontournable. Une de mes priorités aujourd'hui est de m'informer et de me former. Cette 1^{ère} participation au congrès national m'a permis de découvrir le fonctionnement du syndicat, d'être au cœur de la construction des mandats et de rencontrer des militant-es, les élu-es du bureau ou du conseil national.

L'organisation du congrès était réussie mais débattre n'est pas toujours facile, certains débats étant animés. En même temps j'ai été agréablement surprise par

la sérénité des échanges et le respect de la parole de l'autre. J'ai participé aux débats de deux thèmes : le thème « carrières et métiers » et le thème « syndicalisme ». Ce dernier thème est celui qui me tient le plus à cœur.

Il représente l'avenir, le cap que l'on donne au futur du syndicat. Le développement de l'outil syndical me semble incontournable. Pas seulement pour former car il faut déjà commencer par informer me semble-t-il ceux qui ne sont pas adhérents ou qui n'envisage même pas de se syndiquer.

Je suis convaincue qu'un syndicalisme nouveau doit émerger, empreint d'une autre attitude et d'un autre vocabulaire, dépoussiéré ou d'outils plus adaptés au monde actuel. »



La défense du service public avant tout

« Face au danger que représentait

Allègre pour l'EP⁽¹⁾ je me suis investi pour dénoncer les risques : en salle des professeurs, lors des stages de formation et même pendant les jurys d'examen. Je n'avais jamais milité dans une OS⁽²⁾ mais le caractère indépendant et les idées fortes orientées vers les LP du SNUEP-FSU m'ont attiré. Le côté novateur de ce syndicat m'est apparu dans son journal la 1^{ère} fois que je l'ai eu dans mon casier. Une volonté de se détacher du pouvoir en place, une défense au plus proche du terrain et l'analyse pointue des différentes réformes m'ont conforté dans mon choix du SNUEP-FSU.

Les débats en commissions ou en plénière ont été constructifs, d'une intensité forte, avec parfois des divergences mais toujours dans le respect des idées de chacun-e. Il existe au sein du SNUEP-FSU une force démocratique qui permet aux

différents courants de pensées de s'exprimer. Et je suis persuadé qu'un syndicat ne peut progresser que s'il donne à chaque adhérent-e la possibilité d'échanger et de confronter ses idées. Les mandats auxquels je suis le plus attaché sont la lutte contre les inégalités dans la formation, la défense des services publics de qualité, seuls à même d'apporter à nos élèves la possibilité d'obtenir un diplôme de qualité. Enfin, le fait qu'un syndicalisme rénové devra obligatoirement se mettre en place, notamment par le biais d'une unité syndicale, constitue un autre mandat qui me semble impératif. Pour les collègues, les revendications ne sont pas toujours unitaires et les mouvements sont souvent divisés. Devant les attaques de plus en plus frontales et décomplexées des différents gouvernements, il est urgent que nous nous rapprochions des OS⁽²⁾ partageant les idées du SNUEP-FSU.

Il faut construire une force indépendante et solide, capable de s'opposer durablement aux idées dévastatrices des politiques libérales tout en proposant des réformes justes et constructives. »



La nécessité de m'engager syndicalement

« Comme beaucoup de collè-

gues qui débutent dans le métier et qui veulent se syndiquer, le choix de l'OS⁽²⁾ se fait en fonction des forces syndicales présentes dans l'établissement et de ses représentant-es locaux.

Je me suis syndiqué au SNETAA en 1997 dès mon arrivée dans l'établissement où je suis encore aujourd'hui. J'ai tout de suite siégé au CA et j'ai très rapidement intégré le BA⁽³⁾ du SNETAA. Les mandats défendus, les régulières tensions internes et pour finir le rapprochement avec FO,

m'ont décidé à quitter cette organisation. Il était inenvisageable pour moi d'arrêter là mon engagement.

Après m'être renseigné, lu les mandats des différents syndicats de l'EP⁽¹⁾ discuté longuement avec un commissaire paritaire SNUEP-FSU, je me suis finalement syndiqué à la rentrée 2011 à ce syndicat. Les mandats, l'engagement et le travail réalisé par la section académique, la proximité avec le terrain de tous les responsables académiques, le fait qu'aucun-e militant-e n'ait une décharge complète, sans oublier l'appartenance à la FSU m'ont décidé.

Aujourd'hui, je suis SL⁽⁴⁾, secrétaire départemental, commissaire paritaire, membre du BA⁽³⁾ et du BDFD⁽⁵⁾, membre du CFR⁽⁶⁾ et je siége dans différentes instances telles que les CTSD⁽⁷⁾, CDEN⁽⁸⁾, le CHSCTD⁽⁹⁾ et les GT CCREFP⁽¹⁰⁾. C'était ma 1^{ère} participation à un congrès national du SNUEP-FSU.

J'ai participé aux débats de la commission « syndicalisme ». Les débats ont été riches en échanges et bien menés. Le travail de synthèse des très nombreux amendements et de rédaction, tout en prenant en compte le résultat des échanges et des débats menés par les rapporteur-es a permis d'avoir des mandats clairs et précis.

Aujourd'hui, le mandat auquel j'attache le plus d'importance est la création d'un secteur formation/syndicalisation.

Le développement de notre bel outil qu'est le SNUEP-FSU est essentiel pour la défense du service public d'enseignement professionnel. »

⁽¹⁾ Enseignement professionnel

⁽²⁾ Organisation syndicale

⁽³⁾ Bureau académique

⁽⁴⁾ Secrétaire local

⁽⁵⁾ Bureau délibératif fédéral départemental FSU

⁽⁶⁾ Conseil fédéral régional FSU

⁽⁷⁾ Comité technique spécial départemental

⁽⁸⁾ Conseil départemental de l'éducation nationale

⁽⁹⁾ Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental

⁽¹⁰⁾ Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : VOIE NÉCESSAIRE ET IMPORTANTE POUR ÉLEVER LE NIVEAU DE QUALIFICATION

Extraits de l'intervention au congrès de Bernadette GROISON, Secrétaire générale de la FSU.



“ Votre congrès se tient dans une période difficile. À la situation de crise que nous connaissons malheureusement bien, avec son lot d'injustices et d'inégalités sociales, s'ajoute une crise de nature profonde qui nécessite de notre part une grande exigence dans l'analyse de la situation et la capacité à produire des réponses aux questions posées.

Les élections municipales, en donnant un camouflet au gouvernement, montrent que la colère se porte sur un vote de droite et d'extrême-droite, porteuse d'idées que nous combattons et continuerons de combattre.

C'est bien dans ces moments-là que le syndicalisme doit jouer tout son rôle, répondre présent, offrir les espaces d'informations, de débats, mener les actions nécessaires et rassembler les personnels, les salarié-es, les retraité-es mais aussi les jeunes et les chômeurs-ses.

(...) Nous avons déjà beaucoup milité ensemble, SNUEP et FSU, pour non seulement que soit valorisé l'EP⁽¹⁾ mais pour qu'il soit reconnu comme une voie nécessaire et importante pour élever le niveau de qualification et relever le défi de l'emploi.

Cet attachement que nous avons au service public, nous le devons à notre volonté de transformer la société pour plus d'égalité, de justice, de solidarité, pour davantage de progrès au service de tous.

Oui l'idée de services publics et de la Fonction publique, est une idée moderne au XXI^e siècle. Oui ces services participent non seulement de la cohésion sociale, mais aussi à l'activité du pays et donc de la construction de l'avenir. Et donc oui, il faut y consacrer des investissements.

⁽¹⁾ Enseignement professionnel



« Oui, l'idée de services publics et de la Fonction publique, est une idée moderne au XXI^e siècle »

J. Dammerey, N. Duveau, I. Lauffenburger, B. Groison, S. Gérardin

[Carrières et métiers]

► À la rentrée 2013, le ministère de l'EN a ouvert pas moins de 13 groupes de travail avec les syndicats sur les missions et carrières des personnels. Le SNUEP-FSU a participé à 6 GT (SEGPA, MLDS, enseignants et formateurs du 2nd degré, chef de travaux et non-titulaires). Les premières décisions ont été prises fin décembre et plus récemment au Comité technique ministériel du 27 mars 2014.

Le SNUEP-FSU a voté en contre au CTM les décrets modifiant les statuts PLP, certifiés, agrégés, profs EPS du fait de la non-prise en compte d'une réelle revalorisation de nos métiers et de nos salaires passant par une réduction de nos services de 18 h à 15 h + 3 h (synthèse, suivi des élèves, travail en équipe...). Le SNUEP-FSU a aussi rejeté la non-équité entre les voies de formations, excluant les PLP de la pondération.

Le SNUEP-FSU prend acte des quelques avancées comme la mise en place d'une pondération 1,1 pour l'éducation prioritaire, l'indemnité de préparation d'examen pour les PLP qui se substitue à la prime CCF, ou encore la fin de l'application de la clause butoir pour le reclassement des non-titulaires. Mais le SNUEP-FSU continue à dénoncer le contexte budgétaire qui anéantit toute perspective d'amélioration de nos conditions de travail. Le SNUEP-FSU continuera néanmoins à participer aux différents groupes de travail afin de faire entendre la voix des PLP et CPE de LP.

Ce dossier a pour but de vous informer des éléments qui ont permis de discuter entre les organisations syndicales et le ministère. Il rend compte à nos adhérent-es et plus largement, des propositions et positions du SNUEP-FSU lors de ces GT.

► Nicolas DUVEAU
Co-secrétaire général SNUEP-FSU

Déclaration du SNUEP-FSU au CTM du 27 mars 2014

LE CONGRÈS NATIONAL DU SNUEP-FSU DIT NON

La réforme de la voie professionnelle et son cortège de dispositifs (CCF, PFMP, EGLS, AP, tri-annualisation des grilles horaires...) associés à l'autonomie croissante des établissements, laquelle légitime et accentue les pressions des directions d'établissement sur les enseignant-es, ont fortement dégradé les conditions de travail des personnels et les conditions d'études des élèves.



S. Gérardin, N. Duveau, J. Dammerey, I. Lauffenburger

Alors que le gouvernement reconnaît que les PLP font partie des personnels de l'Éducation nationale les plus affectés par les réformes successives qui leur ont été imposées, aucune mesure concrète n'a été prise pour l'amélioration de leurs conditions de travail - pourtant, une attente forte en ce sens s'exprime explicitement de la part des collègues.

Le SNUEP-FSU a participé à l'ensemble des groupes de travail relatifs aux modifications des statuts initiés par le ministère. Il a alerté le ministre sur ces questions et a proposé des amendements tout au long des discussions dans le but de permettre une réelle revalorisation de nos métiers et de nos salaires.

À la lecture du projet final et du vote des différents amendements, le SNUEP-FSU constate que les mesures proposées n'apportent pas d'amélioration significative en ce qui concerne les conditions de travail des personnels et la revalorisation salariale - l'enseignement professionnel étant même exclu des dispositifs de pondération. Dans ce cadre, **le SNUEP-FSU votera contre ce projet de décret.**

DOSSIER

Réalisé par :
Jérôme Dammerey, Nicolas Duveau,
Isabelle Lauffenburger

GT statut et métier enseignant Une occasion manquée de revaloriser notre métier

Les décrets modificatifs des statuts des enseignant-es du 2nd degré ont été étudiés lors du CTM du 27 mars. Ils seront suivis d'un décret traitant du volet indemnitaire qui propose de nouvelles indemnités notamment concernant les missions complémentaires.

Le SNUEP-FSU, en participant activement à l'ensemble des GT ainsi qu'aux différentes audiences ministérielles, a œuvré à améliorer significativement ce texte. Cependant il n'a pas obtenu de réelle revalorisation de notre profession et de nos rémunérations, alors même que les PLP ont subi ces 5 dernières années un grand nombre de réformes qui ont considérablement dégradé leurs conditions de travail.

Ces décrets modificatifs sont dans les faits essentiellement tournés vers les collègues certifiés et agrégés. Néanmoins, on peut relever quelques améliorations applicables quel que soit le corps, notamment la pondération 1, 25 h en section de BTS et 1,1 h dans l'éducation prioritaire (REP+). Le ministère n'ayant pas pris en compte nos revendications, le SNUEP-FSU a pris la décision de voter contre ces décrets lors du CTM du 27 mars.

Afin de comprendre les enjeux de ces modifications, nous vous proposons une lecture des articles qui ont retenu notre attention.

Dans l'article 2, le ministère réaffirme le maximum horaire de notre service d'enseignement fixé à 18 h hebdomadaire. Néanmoins nous pouvons noter



Délégations de Besançon, Créteil - Congrès Dinard.

une référence aux règles communes de la FP⁽⁰⁾ qui doit être appliquée en respectant les statuts particuliers. Dans les faits et en application de ces statuts, le SNUEP-FSU restera attentif à ce que nos obligations réglementaires de service restent définies en temps hebdomadaire et ne soient donc pas annualisées, comme cela a pu s'observer dans certains établissements.

Le MEN⁽²⁾ reconnaît aussi que notre charge de travail ne se limite pas au face à face pédagogique de 18 h mais qu'elle englobe aussi l'évaluation et le suivi et l'accompagnement de nos élèves, les relations avec les familles. Cette nouvelle définition reste exhaustive car sous la pression du SNUEP-FSU, du SNES et du SNEP le ministère a retiré une version qui conduisait à lister nos missions point par point, avec le risque que cette liste nous soit imposée par les chefs d'établissement. Son écriture reprend celle qui est présente dans le Code de l'éducation depuis plusieurs années.

Pour la première fois, le ministère acte dans nos missions le temps de préparation et de construction des

cours et reconnaît enfin clairement que le métier d'enseignant est un métier de concepteur.

Dans l'article 3, le ministère propose une prise en compte de missions particulières, sur la base du volontariat, au niveau de l'établissement ou au niveau académique sous l'autorité du recteur de l'académie. Le SNUEP-FSU déplore que celles-ci ne bénéficient pas toujours d'un temps de décharge et que le ministère renvoie bien souvent leur prise en compte par le versement d'indemnités spécifiques.

Dans l'article 4, nous retrouvons l'intégralité de nos statuts actuels mais est introduite la possibilité de compléter notre service dans 2 ou 3 établissements. Le SNUEP-FSU considère qu'il s'agit d'une dégradation de nos conditions de travail et s'y oppose fermement. Notons que nos obligations de service sont toujours de 18 h hebdomadaires et qu'il HSA peut être imposée.

Concernant l'article 6, le SNUEP-FSU déplore que le ministère n'apporte

aucune réponse concrète à la nécessité d'améliorer les conditions de travail et la réussite de nos élèves dans l'enseignement professionnel : il refuse d'appliquer la pondération 1,1 aux classes et sections de la voie professionnelle car il n'en aurait pas les moyens !

Le SNUEP-FSU estime que cette pondération aurait pu répondre partiellement aux attentes de nos collègues PLP. Au-delà, une pondération de 1,17 h pour tous les niveaux aurait permis de réduire nos services à 15 h et favoriser ainsi l'accompagnement de nos élèves et le travail en équipe.

Le SNUEP-FSU salue favorablement la décision du ministère d'appliquer la pondération 1,25 en BTS quel que soit le corps d'enseignement. **Les PLP qui enseignent en BTS pourront donc bénéficier de cette pondération.**

Dans l'article 8, le ministère met en place une pondération à 1,1 (non plafonnée) pour tous les enseignant-es du 2nd degré affectés dans les REP+.

Le SNUEP-FSU note positivement cette avancée pour les établissements relevant de l'éducation prioritaire mais déplore que les LP, SEP, EREA ne soient pas actuellement concernés.

Le SNUEP-FSU a néanmoins obtenu des garanties que des LP feront bien partie du dispositif d'éducation prioritaire à la rentrée 2015.

Notons dans le rapport au 1^{er} ministre (traduction des motivations du projet de décret) que la partie indemnitaire est évoquée mais sans aucun détail sur les sommes en jeu, ainsi : « ... la rémunération sous forme d'heures supplémentaires versées aux enseignants exerçant en SEGPA, en EREA et en ULIS au titre du temps qu'ils consacrent aux heures de coordination et de synthèse sera transformée en une indemnité à caractère fonctionnel. »

Le SNUEP-FSU note positivement cette transformation car trop de collègues n'y avaient plus droit faute de moyens en diminution dans les DHG des SEGPA et EREA.

Le ministère transforme aussi la dite prime CCF en une indemnité de préparation d'examens qui sera attribuée à l'ensemble des collègues qui enseignent plus de 6 heures dans des classes de 1^{ère} et terminale Bac Pro 3 ans et les classes de 1^{ère} et Terminale CAP.

Le SNUEP-FSU est intervenu pour que cette prime soit versée à l'ensemble des PLP préparant les élèves aux examens. Mais, en tout état de cause, pour le SNUEP-FSU, cette indemnité ne peut pas compenser l'application de la pondération 1,1 dans les voies générale et technologique. Le SNUEP-FSU demande toujours que cette pondération soit aussi appliquée dans les LP, SEP et EREA pour permettre à terme

de réduire le temps d'enseignement à 15 heures par semaine.

Le SNUEP-FSU accueille positivement la suppression de la prime aux CCF.

Il rappelle son opposition à cette prime, comme d'ailleurs aux CCF. Cette prime versée au bon vouloir du chef d'établissement, cautionnait le développement du « tout CCF » et ne répondait en rien à l'augmentation de la charge travail et aux dégradations des conditions de travail des PLP.

⁽¹⁾ Fonction publique

⁽²⁾ Ministère de l'éducation nationale

PLP chef de travaux et assistant chef de travaux

Dans le cadre des discussions métiers, un groupe de travail sur les chefs de travaux s'est tenu le 20 janvier dernier. L'essentiel des propositions retenues par le ministère sont : une nouvelle dénomination requalifiée en « **directeurs délégués aux formations technologiques et professionnelles** » accompagné d'une **revalorisation substantielle de l'indemnité de fonction**, ainsi qu'un engagement de **redaction d'une circulaire définissant les missions des assistants chef de travaux**. Les décrets et circulaires devraient être en application dès la rentrée de 2014.

Directeur délégué ou enseignant ?

Cette nouvelle dénomination de directeur délégué aux formations technologiques et professionnelles pose problème.

Le SNUEP-FSU réaffirme que les chefs de travaux sont et doivent rester des enseignant-es conformément au statut des PLP article 3. Ils sont des conseillers techniques et animateurs d'équipe, mais en aucun cas des personnels de direction. Réduire la mission de PLP chef de travaux à une mission de management, c'est méconnaître la réalité de leurs missions. Ce n'est pas en changeant le nom la fonction que les collègues pourront travailler en bonne intelligence et en équipe avec les professeur-es.

Ajouter des échelons hiérarchiques ne peut qu'engendrer des problèmes dans la gestion des équipes des filières industrielles et tertiaires.

Réduction du temps de travail ou indemnité ?

Au lieu de proposer un temps de travail de 35 h le ministère propose de mieux reconnaître la fonction de chef de travaux en envisageant une revalorisation de l'indemnité de responsabilité dans le cadre du montant de l'enveloppe actuelle consacrée au versement d'HS. Ainsi une revalorisation forfaitaire identique de 2 600 € pour les 3 niveaux d'attribution de l'indemnité de responsabilité est proposée. Celle-ci serait ainsi portée à 6 563 € (plus de 1000 élèves), 5 740 € (entre 400 et 1000 élèves) et 4 916 € (moins de 400 élèves).

Le SNUEP-FSU prend acte de cette revalorisation mais déplore qu'elle n'ait pas permis une prise en compte d'une réduction temps de travail à 35 h.

Le SNUEP-FSU constate aussi que le ministère affirme ne pas avoir les moyens de revaloriser nos traitements et indemnités mais fait le choix de favoriser une catégorie de PLP.

LES NON-TITULAIRES ONT AUSSI DES DROITS



Délégations de la Réunion, Montpellier - Congrès Dinard.

Les questions spécifiques liées aux non-titulaires ont été abordées dans deux groupes de travail, lors desquels le SNUEP-FSU a rappelé ses demandes concernant les personnels en situation précaire. Il a rappelé aussi que les NT subissent des pressions importantes de la part des corps d'inspection et de direction. **Ainsi la vacance sera définitivement abrogée.**

Le ministère nous l'avait promis dès 2011 lors de l'étude de modification de décret en CTM, mais aucun décret n'avait été publié.

Le SNUEP et La FSU ont rappelé leur opposition à l'entretien professionnel triennal et ont renouvelé leur demande de modalités d'évaluation identiques à celles des titulaires. L'administration indique qu'à terme les contractuel-les seront évalué-es comme les titulaires. L'arrêté ne sera pris qu'à la fin du chantier métiers pour les titulaires.

Pour une grille nationale de rémunération

Le SNUEP-FSU et la FSU sont intervenus de nouveau pour que soit fixée une grille nationale de rémunération des contractuel-les en CDD et CDI, avec un avancement unique, sans « choix » lié à l'évaluation. L'administration considère que le droit ne lui permet pas de prévoir une

grille dans les textes réglementaires mais s'engage à donner des instructions aux recteurs.

Une circulaire sera rédigée avec des indices de référence. Les recteurs devront élaborer une « grille » qui tiendra compte des pratiques installées. Les recteurs seront invités à examiner une évolution de la rémunération des contractuel-les tous les 3 ans, ces dernier-es pourront saisir la CCP. Au recrutement, les contractuels sont placés en pied de « grille », sauf dans certaines situations (expérience professionnelle, insuffisance du vivier...). Les recteurs devront présenter en CTA les indices retenus, les critères de classement au recrutement et de l'avancement.

Les heures supplémentaires seront fixées à l'actuel taux de la 2^e catégorie, indexé sur le point d'indice. Une cause de sauvegarde est prévue pour les agents en CDI des ex 1^{ère} catégorie et hors catégorie.

Victoire du SNUEP-FSU : la clause butoir enfin débloquée !

Le ministère a enfin pris en compte les demandes du SNUEP et de la FSU de supprimer pour le reclassement des contractuel-les titularisé-es la clause du butoir.

Cette clause conduisait à les priver ou à limiter la reprise d'ancienneté des services d'auxiliariats en CDD ou CDI. Néanmoins, le SNUEP-FSU déplore fortement que cette avancée soit associée au non-versement de la prime d'entrée dans le métier aux ex-non-titulaires. Cette mesure sera applicable dès la rentrée 2014 aux lauréat-es des concours et recrutements 2014.

La SNUEP et la FSU ont insisté pour qu'une mesure soit prise pour faire bénéficier de cette disposition les actuels stagiaires, lauréats des recrutements 2013 (c'est la 1^{ère} année des recrutements réservés de la loi Sauvadet).

L'administration convient qu'il faut envisager une disposition qui permette d'éviter les « inversions de carrière ». Cela se fera sans doute par la possibilité d'une révision du reclassement à la demande des intéressé-es.

C'est à mettre à l'actif de la seule FSU et de ses syndicats (SNES, SNUEP, SNEP), mais elle n'entraînera pas les effets d'un nouveau reclassement au moment de la titularisation, ce que la FSU a défendu.

Structure renforcée ou transformation en dispositif : quel avenir pour les SEGPA ?

Le ministère a enfin ouvert les discussions sur la question de l'ASH. Le 5 février, le SNUEP et la FSU ont assisté à la 1^{ère} réunion sur le devenir des SEGPA. Cette réunion de travail a permis au SNUEP-FSU de tracer la ligne rouge à ne pas franchir par le ministère et de faire préciser le cadre des prochains débats qui doivent se poursuivre jusqu'en juin 2014.



Délégation Créteil - Congrès Dinard.

Intervention du SNUEP-FSU à l'ouverture du GT SEGPA

Pour le SNUEP-FSU, il y a urgence à reconnaître le rôle fondamental des SEGPA dans le traitement de la difficulté scolaire et de revaloriser leur place au sein du système éducatif. Nous réaffirmons le droit pour les élèves relevant de SEGPA à bénéficier d'un enseignement adapté leur permettant d'accéder à un niveau de qualification reconnu.

Sur les questions de structures, de pilotage, de recrutement, de formations des personnels et d'orientation des élèves, le SNUEP-FSU poursuivra les discussions avec le ministère dans ce groupe de travail pour proposer un développement des SEGPA et une amélioration des conditions de travail de ses enseignant-es et de réussite de ses élèves. Si elle n'a pas vocation à traiter toute la « grande difficulté scolaire », la SEGPA, avec les EREA, constituent actuellement la seule offre d'enseignement adapté dans le 2nd degré.

Les SEGPA s'appuient sur une culture professionnelle spécifique, et aussi sur une conception philosophique et pédagogique : tous les élèves sont capables d'apprendre, tous ont droit à des enseignements de qualité visant leur émancipation à travers leur éducation.

La SEGPA doit continuer à se construire sur les 4 années du collège parce que la grande difficulté scolaire impose un rythme différent d'apprentissage et nécessite une autre approche de la classe.

Privilégier l'intégration en SEGPA dès la 6^e permet des conditions d'enseignement et des pratiques pédagogiques

adaptées qui favorisent la construction du projet de l'élève et une nouvelle entrée dans les apprentissages.

L'enseignement préprofessionnel dès la 4^e y contribue en grande partie.

Le SNUEP-FSU réaffirme que l'enseignement adapté et la gestion des élèves en situation de handicap sont des missions différentes ; la SEGPA vise bien à l'insertion des élèves dans une formation diplômante par leur inclusion totale en lycée professionnel à la sortie du collège. L'enseignement adapté a fait le choix en France d'avoir des moyens adaptés, des pratiques différentes, des formations spécifiques afin de répondre aux problématiques des publics scolaires les plus fragiles. La SEGPA a des missions définies nationalement qui impliquent **des moyens propres et fléchés** dans les collèges.

Le SNUEP-FSU reste fortement attaché aux structures actuelles de l'ASH. Il s'oppose à toute tentative de dissolution ou disparition des SEGPA au profit de la mise en place de dispositifs d'inclusion type ULIS, qui ne relèvent pas de la même logique.

► Jérôme Dammerey, Vincent Destrian

MATHS-SCIENCES : les compétences avant les savoirs

Avec la généralisation du Bac Pro 3 ans, les programmes d'enseignement et les exigences de certification ont été largement modifiés en maths-sciences. Si le SNUEP-FSU a accueilli favorablement l'introduction de nouvelles notions, susceptibles d'élargir la culture scientifique des élèves, les programmes sont devenus pléthoriques en titres, rubriques et autres chapitres. En parallèle, le temps nécessaire à ces enseignements n'a pas été augmenté, voire il a été réduit. Dans la réalité, ces programmes sont présentés comme des supports à l'acquisition, par les élèves, de compétences dites « transversales », car censées être reproductibles dans d'autres matières. Cette présentation écarte les connaissances pourtant listées, et en rend l'acquisition presque optionnelle.

Des pratiques devant évoluer

Pourtant, nombre de points auparavant abordés étaient constitutifs de la formation culturelle et professionnelle de nos élèves. Ces points sont maintenant relégués au rang de « thématiques » susceptibles d'illustrer les notions théoriques, elles-mêmes finalement survolées.

Ces modifications de fond se sont vues accompagnées d'injonctions sur la forme : le professeur n'est plus celui qui doit transmettre les savoirs, il doit être l'accompagnateur de la découverte par les élèves eux-mêmes de leurs compétences. Cela change profondément l'exercice du métier en faisant parfois perdre aux enseignant-es le sens de ce qui les avait conduit à passer le concours.

Un contenu accessoire

Concernant la certification, les barèmes reposent uniquement sur la validation, ou non, des compétences transversales, indépendamment du contenu sur lequel celles-ci sont évaluées. Qu'il y ait ou non des connaissances de maths ou de sciences, pour sous-tendre les questions et/ou les exercices proposés, devient un problème mineur ! De plus, l'évaluation des compétences transversales est pour le moins délicate si l'épreuve doit être organisée de manière ponctuelle terminale nationale - l'usine à gaz mise en place chaque année pour évaluer les

candidat-es libres en atteste largement... Voilà qui explique en partie le glissement qui s'est opéré vers le tout CCF.

L'évolution des sciences-physiques illustre également ces propos : le passage aux FMB⁽¹⁾ a permis de mettre en avant le côté expérimental de la discipline ; cette évaluation pratique était reconnue car elle conservait un aspect terminal et respectait un certain anonymat puisque surveillée par des professeurs n'ayant pas les élèves. Mais l'intérêt pour le MEN⁽²⁾ était essentiellement d'améliorer les résultats, ce qui a conduit à déconnecter les savoir-faire des connaissances.

Les programmes des Bacs Pros 3 ans se sont rapprochés de ceux des voies générales et technologiques pour fonctionner sur des thèmes de la vie courante, et renforcer sans doute l'égalité de dignité des trois voies. Mais la déconnection des contenus de la spécialité professionnelle n'a pas été compensée par les heures d'EGLS⁽³⁾. Et le passage en tout CCF ne permet plus d'apprécier globalement la maîtrise par les élèves des savoirs et savoir-faire du référentiel de sciences-physiques.



L'urgence du changement

Pour le SNUEP-FSU, avant de revenir à l'examen ponctuel terminal que nous revendiquons c'est l'ensemble des programmes qu'il faut remettre à plat. Des groupes de travail d'EN seraient en train d'y travailler pour les maths-sciences, mais ces groupes ne remettraient pas en cause la « mode actuelle » de l'enseignement par compétences. On peut alors douter d'une

orientation vers des programmes aux contenus cognitifs ambitieux tels que le SNUEP-FSU les imagine et les revendique. À ce rythme, le retour à une évaluation certificative équitable sur tout le territoire et attestant de la réelle acquisition d'un niveau ne semble pas pour demain.

Pour autant, le SNUEP-FSU et ses militant-es continueront à s'employer auprès des décideurs mais aussi des élèves et de leurs parents pour qu'enfin nous retrouvions des formations de qualité et une validation acceptable de celles-ci.

► Franck Férás

⁽¹⁾ Formation méthodologique de base

⁽²⁾ Ministère de l'éducation nationale

⁽³⁾ Enseignements généraux liés à la spécialité

Les élèves de LP encore et toujours laissés-pour-compte

La loi sur la formation professionnelle en action

Alors que le taux de chômage est au plus haut et que l'austérité s'amplifie, l'apprentissage, voie de formation professionnelle la plus coûteuse et la moins insérante à moyen et long terme, continue d'être plébiscité. À l'inverse, les moyens de l'enseignement professionnel public sont diminués et ses personnels dévalorisés.



Axel Benoist

L'apprentissage à tout prix...

La loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 a pour objectif de « former 500 000 apprentis par an, en revoquant les règles de gestion et d'affectation de la taxe d'apprentissage », et d'améliorer la qualité de l'apprentissage. Elle ne fait que poursuivre la politique mise en œuvre depuis des années alors que son échec est flagrant : l'entrée en apprentissage est en baisse de 8,3 % en 2013, le nombre de contrats signés au plus bas depuis 8 ans.

En parallèle, le désinvestissement dans la voie scolaire continue : avec des capacités d'accueil globalement stables pour la rentrée 2014 en LP, les moyens seront en baisse, des postes à nouveau supprimés.

Le ministère de l'EN⁽¹⁾ envisage aussi de remettre en cause le statut des enseignants, de réduire l'offre des diplômes professionnels (le Bac Pro GA en est le parfait exemple) et de développer le mixage des parcours et des publics - statut scolaire surtout pour les jeunes sans contrat d'apprentissage, en 1^{ère} année de formation ou après une rupture.

Les LP moins financés...

À partir de janvier 2015, une part de la taxe d'apprentissage sera régionalisée et surtout la part barème⁽²⁾ passera de 47 % à 41 %. Si dans les discours, les ministères du Travail et de l'EN ont annoncé un financement à même hauteur que la taxe perçue actuellement pour les EPLE, rien n'est acté. La remise à plat du financement de l'apprentissage se traduit par davantage de ressources pour celui-ci, encore au détriment des lycées professionnels.

Moins de formation initiale...

La loi du 5 mars 2014 crée le CPF⁽³⁾ qui remplacera le DIF⁽⁴⁾ dès 2015. Transférable, attaché à toute personne de 16 ans et plus, sortie du système scolaire, salariée ou en recherche d'emploi, le CPF permettra de capitaliser jusqu'à 150 heures en 7 ans pour une qualification professionnelle différée. L'État ou la Région pourront l'abonder, notamment pour les jeunes sans diplôme. Pour aller dans ce sens, les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs du ministère de l'EN sont regroupées depuis avril 2013 dans les réseaux FOQUALE⁽⁵⁾. Au lieu d'investir dans l'enseignement professionnel public, d'agir en amont pour limiter les sorties sans qualification, l'État réduit la lutte contre le décrochage à la mise en place de dispositifs permettant de « raccrocher ». Il cherche à **affaiblir la frontière entre formation initiale et formation continue** ; il renvoie la responsabilité de la qualification des décrocheurs

vers les régions, dans une logique simpliste d'adéquation formation/emploi. Les propositions du gouvernement montrent bien la continuité des politiques éducatives concernant la voie professionnelle : développer l'apprentissage sous toutes ses formes et renforcer le pouvoir des régions sur le pilotage des cartes de formation.

Le SNUEP-FSU continue à mener le combat pour redonner toute sa place à l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, seul à même de former efficacement les jeunes, et de faire fonctionner l'égalité.

Au vu des sommes engagées pour la promotion de l'apprentissage depuis des dizaines d'années, le SNUEP-FSU demande qu'un réel bilan soit enfin réalisé tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

► Axel Benoist,
Patrick Bernard, Gilles Pellegrini

⁽¹⁾ Éducation Nationale

⁽²⁾ Le hors-quota, ou barème, permet de financer les établissements de formation délivrant des premières formations technologiques et professionnelles (lycées, certains collèges, universités, grandes écoles...). Le quota est la fraction de la taxe d'apprentissage obligatoirement réservée au développement des formations en apprentissage (notamment dans les CFA). En 2015, le quota représentera 59 % du produit de la taxe contre 53 % actuellement.

⁽³⁾ Compte personnel de formation

⁽⁴⁾ Droit individuel à la formation

⁽⁵⁾ Formation qualification emploi

Contacts académiques

Aix-Marseille

snuep-aix-marseille@orange.fr
SNUEP-FSU, Bourse du travail
23 bd Charles Nedelec,
13331 Marseille Cedex 3

Amiens

Olivier GRIPP
snuep02@gmail.com
Tél. : 06 95 96 58 38
Frédéric ALLEGRE
snuep.allegre@sfr.fr
Tél. : 06 18 82 32 12
22 rue du docteur Thomas
51100 Reims

Besançon

Virginie BOUVOT
Tél. : 06 81 33 08 45
Adrien GARDE
Tél. : 06 82 02 18 09 ; 03 81 81 87 55
snuepbesancon@gmail.com
Maison des Syndicats
4B rue Léonard de Vinci
25000 BESANÇON

Bordeaux

Nasr LAKHSASSI
snuepaquitaine@gmail.com
Tél. : 05 56 68 98 91
SNUEP-FSU, 26 rue Paul Mamert
33800 Bordeaux

Caen

Benoît LECARDONNEL
snuepcaen@yahoo.fr
Tél. : 06 77 69 22 78
3^e étage, 10 rue Tancrede
50200 Coutances

Clermont-Ferrand

Stéphane ZAPORA
stephane.zapora@gmail.com
Tél. : 06 85 51 46 79
SNUEP-FSU Maison du peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 Clermont-Ferrand
Ugo TREVISIOL
Tél. : 06 25 07 66 83
snuep.clermont@gmail.com

Corse

Marie FOATA - Claude LUIGGI
marie.foata@orange.fr
Tél. : 06 23 05 27 65
Centre syndical Martinelli
Immeuble Beaulieu
av. Kennedy, 20090 Ajaccio

Créteil

K. TRAORE – L. TRUBLEREAU
snuep.creteil@orange.fr
Tel. : 01 43 77 02 41 - 06 75 86 30 65
SNUEP-FSU, 11/13 rue des Archives
94000 Créteil

Dijon

Sandrine BERNARD - Philippe DUCHATEL
snuepdijon21@orange.fr
Tél. : 03 80 33 21 76
14 rue de la Chapelle
21200 Chevigny en Valière

Grenoble

Huynh Lan TRAN - Tél. : 06 84 00 82 24
Danièle DUTERTRE - Tél. : 06 52 36 06 59
snuep.grenoble@yahoo.fr
Snuep-Fsu - Bourse du travail
32 av. de l'Europe
38030 Grenoble Cedex 02
Tél./fax : 04 76 09 49 52

Guadeloupe

Pascal FOUCAL
foucal.pascal@orange.fr
snuepguadeloupe@yahoo.fr

Tél. : 06 90 25 48 00
SNUEP-FSU, 2 résidence Les Alpinias
Morne Caruel,
97139 Les Abymes

Guyane

SNUEP-FSU c/o FSU Guyane
Commerce Bât G, Domaine Mont Lucas
97300 Cayenne

La Réunion

Charles LOPIN
snuepreunion@wanadoo.fr
Tél. : 06 92 61 93 31
Res. Pierre et Sable, Apt 7
88 chemin Bancoul
97490 Ste Clotilde

Lille

Jacques ALEMANY
lille.snuep@gmail.com
Tél. : 06 70 74 48 63
SNUEP-FSU, 209 rue Nationale
59000 Lille

Limoges

Béatrice GAUTHIER
snuep.limoges@orange.fr
Tél. : 05 55 87 78 49 – 06 81 24 56 52
59 rue Noël Boudy
19100 Brive

Lyon

Séverine BRELOT
lyon@snuep.com
Tél : 04 78 53 28 60 – Fax : 04 78 60 04 51
SNUEP-FSU, Bourse du travail
salle 44, place Guichard
69003 Lyon

Martinique

SNUEP-FSU, Cité Bon Air, Bât. B
Route des religieuses
97200 Fort de France

Mayotte

Amadou SOUNFOUNTERA
snuep976@gmail.com
Tél. : 06 39 40 65 35
Rue Sarahangué
97600 Mamoudzou

Montpellier

Emmanuel CANÉRI
snuep.montpellier@laposte.net
Tél. : 06 45 35 72 05 - 04 67 54 10 70
SNUEP-FSU, Enclos des Lys, bat B
585 rue d'Aiguelongue
34090 Montpellier

Nancy-Metz

Patrick LANZI
palanzi@yahoo.fr
Tél. : 07 50 89 81 92, 03 83 33 39 73
Immeuble Quartz, 7 allée René Lalique
Apt 6, 54270 Essey-les-Nancy
Johanna HENRIION
11 boulevard Baudricourt
54600 Villers les Nancy
johannandco@hotmail.fr
Tél. : 06 86 38 24 43

Nantes

Serge BERTRAND
nantes@snuep.com
Tél. : 06 79 47 08 94
Maison des Syndicats
8 place de la Gare de l'État, case postale 8
44276 Nantes Cedex 2

Nice

Andrée RUGGIERO
nice.snuep@orange.fr
Tél. : 06 79 44 06 81
SNUEP-FSU, Bourse du Travail
13 avenue Amiral Collet
83000 Toulon

Nouvelle-Calédonie

Raymonde JEAN PHILLIPPE
Serge CICCONE
snuepnc@gmail.com
BP 58
98845 NOUMEA CEDEX

Orléans-Tours

Gilles PELLEGRINI – Cathy LAVANANT
snuep.orleans-tours@orange.fr
Tél. : 02 38 37 04 20
41 boulevard Buysier
45250 Briare

Paris

Clélia BRUNEL GUEZ
snuepfsu75@gmail.com
Tél. : 06 60 96 73 20 - 06 58 78 85 38
SNUEP-FSU Paris c/o FSU
38 rue Oudiné
75013 Paris

Poitiers

Emmanuel DEVILLERS
emmanuel.devillers@ac-poitiers.fr
Lycée professionnel régional
Du bâtiment Auguste Perret
46 rue Bugellerie
86000 Poitiers

Polynésie française

Maryline DUMASDELAGE
marylinedumasde@yahoo.fr
Tél. : 00 689 73 56 61
BP 51 701, 98 716 Pirae

Reims

Régis DEVALLE
regis-devalle@snuep.com
Tél. : 06 12 68 26 60
18 rue de Vitry
51250 Sermaize-les-Bains

Rennes

Jean-Pierre MARZIN
Tél. : 06 67 20 63 08
Ronan OILLIC
Tél. : 06 88 31 50 59
aca.snueprennes@laposte.net
SNUEP-FSU
14 rue Papu
35000 RENNES

Rouen

Jérôme DUBOIS
jdsnuep@free.fr
Tél. : 06 19 92 75 91
SNUEP-FSU
4 rue Louis Poterat
76100 Rouen

Strasbourg

Pascal THIL
Tél. : 06 85 65 29 26
strasbourg@snuep.com
Tél. : 03 88 22 64 37
7 pl Vieux Marché aux Vins
67000 Strasbourg

Toulouse

Agnès BERNADOU
Tél. : 06 26 19 64 91
snueptoul@gmail.com
FSU 31 – SNUEP-FSU
52 rue Jacques Babinet
31100 Toulouse

Versailles

D. BOUILLAUD – O. GUYON
versailles@snuep.com
snuepversailles@gmail.com
Tél. : 07 60 18 78 78
Fax : 09 56 09 63 93
noelle-villers@orange.fr
38 rue Oudiné
75013 Paris

Bulletin d'adhésion



BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2013-2014

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2014

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique
ou au SNUEP-FSU 38 rue Oudiné 75013 PARIS
Courriel : snuep.national@snuep.com ; site : www.snuep.com

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e N° _____

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Bât, étage, porte :

Lieu-dit :

N° rue, bd:

Boîte Postale, Cedex :

Code postal : COMMUNE :

Tél : Fax :

Portable :

E-mail :

Spécialité : Code spécialité :

RESPONSABILITÉS SYNDICALES

Secrétaire local (SL) **66 % de votre cotisation est déductible des impôts ou remboursée (100% si frais réels)**

Correspondant local (CL)

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €
Stagiaire contractuel-le 6 heures ou plus : 36 € - Stagiaire 3^e éch.

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 75 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Éch.	Métropole		La Réunion		N ^{de} Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1		138		186		22 194		165
2		156		210		25 059		186
3	114	168	153	225	18 258	26 850	135	201
4	120	178	162	240	19 332	28 638	144	213
5	126	192	171	258	20 406	30 786	153	231
6	129	207	174	279	20 763	33 294	156	249
7	138	219	186	294	22 194	35 082	165	261
8	147		198		23 628		177	
9	156		210		25 059		186	
10	171		231		27 567		204	
11	183		246		29 355		219	

RETRAITE-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE

PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP HC	108 €
RETRAITE-ES DE LA RÉUNION					
PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP HC	144 €
RETRAITE-ES DE NOUVELLE CAL. DONNÉ ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP					
PLP 1	10 383	PLP CN	11 457	PLP HC	12 888

ACADÉMIE (au 01/09/2013) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Temps partiel : % Nb d'heures :

Échelon au 01/09/13 : Depuis le : __/__/__

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION

N° du RNE :

À titre provisoire ZR

LIEU D'EXERCICE

N° du RNE :

Étab. d'exercice Rattach. Admin

TYPE D'ETABLISSEMENT

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

Ville :

Banque :

Agence :

Chèques : n° n° n°

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Montant : _____ €

Mode de paiement :

1. Chèque-s : 1 2 3

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

Date : ____/____/____

Signature : _____



Fédération Syndicale Unitaire

LA FONCTION
PUBLIQUE EST
VOTRE CHOIX.
VOUS DÉFENDRE
EST NOTRE
COMBAT.

SNUEP
F.S.U.

Avec le **SNUEP-FSU**,
Pour l'enseignement
professionnel public !